

Calendrier du Contrôle Continu (*)

3ème Année Licence Appliquée en Anglais des Affaires - Groupe : 3 LA-Ang 03

Semaine 1						Semaine 2					
Matières	Dates	Horaires	Salle	Nature d'examens	enseignant	Matières	Dates	Horaires	Salle	Nature d'examens	enseignant
Espagnol (Option)	Lundi 09/11/2015	09h	405	20%	Belhmaied Hayet	Trad. commerciale	Lundi 16/11/2015	14h	302	30%	Majdoub Ibtissem
Ang. commercial	Lundi 09/11/2015	11h	401	30%	Beji Meriem	Culture de l'entreprise	Mardi 17/11/2015	15h	503	20%	Zhioua Ameni
Grammaire	Mardi 10/11/2015	09h	303	30%	Toumi Olfa	Commerce électronique	Mercredi 18/11/2015	11h	405	20%	Zhioua Ameni
Ang. des affaires	Mardi 10/11/2015	11h	103	30%	Daoued Zeineb	Compréh. & compos.	Jeudi 19/11/2015	11h30	309	30%	Tabboubi Anouar
Méthodologie	Mercredi 11/11/2015	09h	204	20%	Khalsi Ines	Multimédia (Option)	Vendredi 20/11/2015	15h	Goo.R.	20%	Arfaoui Olfa
Français spécialisé	Jeudi 12/11/2015	13h30	208	30%	Yaïch Sameh	Présentation orale	<u>Vendredi 20/11/2015</u>	09h	302	20%	Hachaichi Hana
Arabe	Jeudi 12/11/2015	09h	311	20%	Bouajina Dhouha	Droit du travail	<u>Vendredi 20/11/2015</u>	11h	303	20%	Mbarki Faten
						Arabe spécialisé	Samedi 21/11/2015	09h	303	30%	Ben Issa Mejdi

(*) **NB :** Les dates mentionnées dans ce calendrier du Contrôle Continu sont à titre indicatif, elles peuvent être changées par les enseignants chargés des matières le cas échéant. Dans ce cas, ces derniers informeront leurs étudiants des nouvelles dates pendant leurs séances d'enseignement ordinaires.

Ce calendrier concerne les épreuves présentiellees (Tests) et les autres modalités d'évaluation (Exercices, Exposés en classe, Travaux pratiques ou travail à la maison...), et qui seront comptabilisées à raison de:

_ 20% pour les matières soumises au régime unique fondé sur le contrôle continu,

_ et 30% pour les matières soumises au régime mixte (réparties à raison de 20% pour les épreuves présentiellees et 10% pour les autres modalités d'évaluation).

• La présence aux tests CC 20% et 30% est obligatoire, sauf pour les étudiants dérogataires qui en sont dispensés.